

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-10-001

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	10
Nombre de suffrages exprimés	:	10
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	14/10/2022

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 28 juillet 2022,**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 28 juillet 2022,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

**- d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 juillet 2022.**

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY.

**Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 21 OCT. 2022**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-10-002

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	10
Nombre de suffrages exprimés	:	10
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	14/10/2022

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : Acceptation de don de l'association « Les amis de Saint Jean des Arades » pour participation aux travaux de l'opération d'investissement n° 314 « Réfection façade chapelle Saint Jean des Arades »,**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier reçu le 10 octobre 2022 par l'association « Les Amis du Saint-Jean des Arades ».

Cette association Belfortoise souhaite réaliser un don de 16 000 € à la commune qui sera versée en recettes d'investissement, sur le compte 10251 « dons et legs en capital » du budget principal de la commune de Belfort du Quercy et de l'affecter au financement de l'opération n°317 « Réfection façade chapelle Saint Jean des Arades ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'**ACCEPTER** le don de 16 000 € (seize mille euros) réalisé par l'Association « Les amis de Saint Jean des Arades » selon les modalités ci-dessus indiquées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY

Inséré sur le site internet de la commune [belfortduquercy.fr](http://belfortduquercy.fr) le : **21 OCT. 2022**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-10-003

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/10/2022

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoit, FIGEAC Francis, MARTY Annie, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile.

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

### OBJET : API Restauration : revalorisation des tarifs au 1<sup>er</sup> novembre 2022,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que depuis la fin du deuxième trimestre et suite à la crise sanitaire, le secteur de la restauration est touché par la flambée des prix sur les produits alimentaires avec une augmentation de plus de 4,5 % et une hausse constante constatée. De plus, les mauvaises récoltes causées par des conditions météorologiques désastreuses au cours de l'année 2021 et 2022, provoquent des ruptures de stock pour certains produits. En complément de cette hausse tarifaire des matières premières, la forte augmentation du coût du pétrole (+60%) impacte les coûts d'emballage des produits alimentaires, ainsi que les coûts de livraison. Depuis la fin du confinement, la profession de la restauration (collective ou traditionnelle) souffre cruellement d'un manque de main d'œuvre, soit environ 240 000 postes vacants en France. Afin de maintenir la qualité des services attendue à ses clients, API restauration doit fidéliser son personnel et resté attractif, ce qui se traduit cette année par une hausse moyenne des rémunérations de 2,2% et d'une évolution de certaines primes (+0,5%). Ces décisions s'ajoutent aux mesures de hausse du SMIC déjà appliquées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le métier de la cuisine étant avant tout un métier de main d'œuvre, ces mesures auront une incidence forte sur les comptes d'exploitation. A cause de toutes ces mesures API restauration propose une revalorisation de nos tarifs de 5% à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

### DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**ACCEPTER** la revalorisation de 5% des tarifs de repas livrés de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

Désignation	Anciens prix TTC	Nouveaux prix TTC	Augmentation
Repas Primaire 5 éléments	3,408 €	3,578 €	+ 0,17 €
Repas Adulte 5 éléments	3,830 €	4,021 €	+ 0,19 €

Fail et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,  
Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,  
Annie MARTY.

Inséré sur le site internet de la commune [belfortduquercy.fr](http://belfortduquercy.fr) le : **21 OCT. 2022**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-10-004

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	10
Nombre de suffrages exprimés	:	10
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	14/10/2022

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoit, FIGEAC Francis, MARTY Annie, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

### **OBJET : Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune,**

Les textes législatifs et réglementaires prévoient la création, dans chaque commune, des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Ce correspondant est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret du 29 juillet 2022 susvisé soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Dans ce cadre il est demandé de désigner notre correspondant communal incendie et secours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de nommer comme correspondant incendie et secours de la commune de Belfort du Quercy, **Madame CASTELNAU Dorothee** (1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire),
- d'informer la préfecture du Lot de cette nomination,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents.



Le Maire

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY.

**Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 21 OCT. 2022**